



55^{ème} session du Conseil Exécutif Abou Dabi, 22-23 novembre 2022

DÉCISIONS

Décision 1

Ouverture de la 55^{ème} session

Le Conseil Exécutif,

AGISSANT conformément à l'Article 25 de la Constitution et à l'Article 11 du Règlement Intérieur ;

AYANT CONSIDÉRÉ la participation des Etats Membres du Conseil à la Session ;

RAPPELANT sa Décision 14 de la 54^{ème} session portant sur la réélection du Kirghizstan en tant que Président du Conseil Exécutif pour la période 2021-2023,

1. NOTE la présence des Etats Membres suivants : Algérie, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Liban, Mauritanie, Niger, Pakistan, Qatar, Sénégal, Tunisie, Russie ;

2. Note que la Chine participe à la session en ligne avec le droit de vote ;

3. Confirme par la présente la légalité de la session conformément à l'Article 25 de la Constitution avec 25 États Membres présents sur un total de 25 ;

4. Accueille S.E. Azamat MAMBETOV, Premier Vice-Ministre des Situations d'Urgence du Kirghizistan, en tant que Président de la 55^{ème} session et la Géorgie en tant que Vice-Président de la session.

Adoptée le 23 novembre 2022



Décision 2

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil Exécutif,

AGISSANT conformément aux Articles 74 et 75 du Règlement Intérieur,

ADOpte le projet d'ordre du jour soumis par son Président.

Adoptée le 23 novembre 2022

Décision 3

Rapport du Secrétaire Général sur les activités de l'OIPC depuis la 54^{ème} session du Conseil Exécutif (Genève, octobre 2021)

Le Conseil Exécutif,

AYANT EXAMINÉ le rapport du Secrétaire Général sur les activités de l'OIPC depuis la 54^{ème} session du Conseil Exécutif,

EXPRIME sa satisfaction quant à la qualité et à la transparence du rapport du Secrétaire Général,

ADOpte ce rapport d'activités qui sera soumis à la 25^{ème} session de l'Assemblée Générale pour examen et approbation.

Adoptée le 23 novembre 2022

Décision 4

Présentation du budget pour l'année 2022

Le Conseil Exécutif,

AYANT EXAMINÉ le rapport sur la gestion des fonds de l'OIPC conformément à ses missions et au programme de l'année 2022,



ADOPTÉ le budget de l'année 2022 qui sera soumis pour approbation à la 25^{ème} session de l'Assemblée Générale.

Adoptée le 23 novembre 2022

Décision 5

Arriérés de contributions

Le Conseil Exécutif,

RAPPELLANT la Résolution V de la 22^{ème} session de l'Assemblée Générale qui stipule que, "Si un Etat Membre ne s'acquitte pas de ses obligations financières à l'égard de l'Organisation, ou ne remplit pas, d'une autre manière, les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Constitution, l'Assemblée Générale peut, par une résolution à cet effet, suspendre cet Etat Membre de l'exercice de ses droits et privilèges en tant que Membre de l'Organisation jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de ses obligations financières ou autres",

PRENANT EN COMPTE la demande de certains Etats Membres africains de mettre en œuvre, comme par le passé, des plans d'allègement,

AYANT CONSIDÉRÉ l'état des arriérés de contributions dus par les Etats Membres et le plan annuel de règlement des arriérés proposé par le Secrétaire Général,

AYANT EXAMINÉ le plan d'allègement proposé par le Secrétaire Général pour l'année 2023,

REMERCIÉ les Etats Membres qui ont payé leurs contributions et leurs arriérés,

ADOPTÉ la création d'une commission ad hoc chargée de proposer un plan d'allègement et de réviser le barème des contributions des Etats Membres pour soumission à la 56^{ème} session du Conseil Exécutif. La commission est composée des pays suivants : Qatar, Arabie Saoudite, Bahreïn, Chine, Russie, Niger, Cameroun, Sénégal et Côte d'Ivoire.

Adoptée le 23 novembre 2022



Décision 6

Présentation de la structure actuelle de l'Organisation et du projet d'organigramme

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDÉRÉ l'organigramme du Secrétariat Permanent,

AYANT EXAMINÉ le processus de recrutement au sein du Secrétariat Permanent,

APPROUVE l'organigramme,

DECIDE de publier les offres d'emploi sur le site officiel de l'OIPC avec une description claire des tâches.

Adoptée le 23 novembre 2022

Décision 7

Budget pour l'année 2023

Le Conseil Exécutif,

AYANT EXAMINÉ le projet de budget pour l'année 2023,

AYANT CONSIDÉRÉ la nécessité de faire des économies pour assurer le fonctionnement du Secrétariat Permanent,

DECIDE de faire appel aux services d'un cabinet d'audit externe et indépendant qui procédera à un audit annuel avant l'adoption de l'état financier qui sera soumis au Conseil Exécutif et à l'Assemblée Générale,

RECOMMANDE :

- D'accroître la transparence dans la gestion des fonds de réserve ;
- De faire usage des montants économisés du budget aux formations ;
- De maintenir le budget du Centre International de Coordination et de Veille à 100,000CHF.

ADOpte le budget qui sera soumis à l'approbation de la 25^{ème} session de l'Assemblée Générale.

Adoptée le 23 novembre 2022



Décision 8

Recommandations de la Commission Financière

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDERE les recommandations de la Commission Financière qui s'est tenue à Genève du 12 au 13 mai 2022,

APPROUVE lesdites recommandations,

INVITE le Secrétaire Général à mettre en œuvre ces recommandations.

Adoptée le 23 novembre 2022

Décision 9

Rapport du Conseiller Juridique de l'OIPC sur les affaires en cours

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDERE le rapport du Conseiller Juridique de l'OIPC,

PRENANT EN COMPTE les propositions faites par le Conseiller Juridique de l'OIPC,

RECOMMANDE au Conseiller Juridique:

- De rendre compte en permanence de ses actions au Secrétaire Général et à tout organe compétent de l'OIPC qui en fait la demande ;
- De prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer rapidement les affaires en cours.

Adoptée le 23 novembre 2022



Décision 10

Recommandations du Comité de Formation de l'OIPC, 18-19 août 2022, Moscou, Russie

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDÉRÉ les recommandations du Comité de formation,

AYANT CONSIDÉRÉ le Règlement Intérieur du Comité de formation et l'Organigramme dudit Comité,

AYANT CONSIDÉRÉ le plan de formation pour l'année 2023,

PREND ACTE du Règlement Intérieur dudit Comité, en attendant la modification du paragraphe g de la section 2.2 avec l'ajout de " de tous les Etats Membres " à la fin du paragraphe,

APPROUVE le plan de formation présenté par le Secrétariat,

INVITE le Secrétariat Permanent :

- à envoyer les documents relatifs à ladite commission aux Etats Membres pour leurs remarques,
- à renvoyer les documents après révision en vue de leur examen lors de la 56^{ème} session du Conseil Exécutif.

Adoptée le 23 novembre 2022

.....

Décision 11

Questions soumises par le Secrétaire Général

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDÉRÉ les questions soumises par le Secrétaire Général,



APPROUVE :

- Créer une commission administrative ad hoc composée de l'Algérie, du Liban, de l'Egypte, du Kazakhstan et du Pakistan. Elle aura pour mandat de réviser le Statut du Personnel et le Règlement Financier afin de les adapter au Règlement Intérieur ;
- Créer une plateforme régionale en Afrique comprenant un bureau régional, un centre de formation régional, un entrepôt régional et un centre d'urgence régional ;
- Créer un bureau régional basé à Yaoundé, au Cameroun ;
- Faire du portugais la 7ème langue officielle de l'OIPC ;
- Fixer une date limite au plus tard deux semaines avant la tenue du Conseil Exécutif et de l'Assemblée Générale pour le dépôt des candidatures au poste de Président des Organes Directeurs ainsi que des Membres desdits Organes ;
- Fixer la limite du nombre de membres du Conseil Exécutif à 25.

INVITE le Secrétaire Général à mettre en œuvre ces décisions.

Adoptée le 23 novembre 2022

Décision 12

Révision du système des distinctions honorifiques et des décorations de l'Ordre de la Protection Civile

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDÉRÉ certaines insuffisances du Statut de l'Ordre International de la Protection Civile,

INVITE le Secrétariat Permanent à mener des consultations auprès des Etats Membres volontaires sur les sujets suivants :

- La révision du Statut de l'Ordre International de la Protection Civile ;
- La réhabilitation du Conseil et du Comité de l'Ordre International ;
- La réhabilitation du Fonds Spécial de l'Ordre International ;
- La création de médailles de bravoure attribuées en fonction des risques encourus par les sauveteurs dans des situations dangereuses.

INVITE le Secrétariat Permanent à présenter un rapport sur les questions susmentionnées à la 56^{ème} session du Conseil Exécutif.

Adoptée le 23 novembre 2022



Décision 13

Thème de la Journée Mondiale de la Protection Civile 2024

Le Conseil Exécutif,

AYANT PRIS NOTE des interventions des délégués,

AYANT CONSIDÉRÉ les thèmes des Journées précédentes,

PREND EN COMPTE que le thème de la Journée Mondiale de la Protection Civile pour 2023 est : " Le rôle des technologies de l'information dans l'évaluation des risques ",

DECIDE que le thème pour 2024 sera : " Les technologies innovantes au service de la protection civile ", chaque Etat Membre étant libre d'adapter ce thème à sa meilleure convenance,

INVITE les États Membres à étaler la célébration de la Journée Mondiale de la Protection Civile sur plusieurs jours.

Adoptée le 23 novembre 2022

.....

Décision 14

Examen de la mise en œuvre des décisions de la 54^{ème} session du Conseil Exécutif

Le Conseil Exécutif,

RAPPELANT les décisions de la 54^{ème} session,

INVITE le Secrétariat Permanent à poursuivre ses efforts pour atteindre ses objectifs.

Adoptée le 23 novembre 2022

.....



Décision 15

Adoption des modifications du Règlement Intérieur

Le Conseil Exécutif,

AYANT CONSIDÉRÉ les modifications du Règlement Intérieur apportées par les Etats Membres,

REMERCIÉ les Etats Membres pour leurs contributions,

ADOpte les amendements apportés par les Etats Membres sur les points suivants : paragraphe 3 Article 2 ; 53 ; 64 ; 66 ; 68 ; 77 ; 78 ; paragraphe 2 Article 83.

ADOpte le remplacement de "siège du Secrétariat" par "siège de l'Organisation". Cette modification sera prise en compte dans toute autre version du Règlement Intérieur rédigée dans toutes les langues officielles de l'OIPC.

Adoptée le 23 novembre 2022

.....

*Son Excellence Monsieur Azamat MAMBETOV (Kirghizstan)
Président du 55^{ème} Conseil Exécutif.*

*Son Excellence Madame Mariatou YAP
Secrétaire Général de l'OIPC.*

*Abou Dabi, 23 novembre 2022
55^{ème} session du Conseil Exécutif de l'OIPC.*